

CHARTRE PARITE ET DIVERSITE

PREAMBULE

Seuls des changements concrets des cultures, des organisations et des pratiques peuvent faire progresser les questions relatives à la parité et l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations.

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, et constitue une valeur capitale pour la démocratie.

La question de la diversité est donc une question d'intérêt général et collectif. Mixité, Diversité, Parité sont de véritables leviers de compétitivité et des enjeux majeurs de développement social.

Fort de ce constat, le Directeur Général de la SOREAD-2M a décidé la création d'un Comité de la Parité et de la Diversité, considérant que dans le Maroc d'aujourd'hui la question de la parité et de la diversité relève d'un engagement collectif.

Cette instance exemplaire est née de la préoccupation de la chaîne de se saisir d'une problématique sociétale majeure, garantir la prise en compte des axes de parité et de diversité dans l'ensemble des activités de la chaîne et participer aux changements de mentalités dans la société marocaine.

Le Comité se réserve également la possibilité de se transformer en fondation à but non lucratif, afin d'étendre le champ de ses actions en faveur de la parité et de la diversité.

COMPOSITION

Le Comité de la Parité et de la Diversité est composé de membres collaborateurs de 2M issus du Management, des Programmes, des Ressources Humaines et de l'Information, pour être en prise avec la réalité des antennes et de la société, ainsi que de personnalités qualifiées, externes à la chaîne, compétentes dans leurs domaines et d'un apport significatif aux missions du Comité.

MISSIONS

À cet effet, le Comité Parité et Diversité a notamment pour missions :

1. Œuvrer pour la parité et l'égalité femme-homme et assurer la promotion d'une juste représentation de la femme à l'écran et dans l'entreprise :

- Inscrire la promotion de l'égalité dans la politique de la chaîne, ainsi que dans le cadre général de la mobilisation pour la qualité du service public.
- Accompagner la chaîne vers une diversification des programmes tenant compte des rôles nouveaux et variés que joue la femme dans la société et mettre en avant les expériences réussies de femmes marocaines quel que soit leur domaine d'activité.
- Promouvoir une meilleure visibilité des femmes expertes dans les émissions et programmes de la chaîne.

2. Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations et le respect de la dignité de la personne :

- Reconnaître les personnes dans leur diversité culturelle, leur appartenance, leur origine et refuser les discriminations physiques, géographiques ou générationnelles.
-

- Accompagner la chaîne dans la mise en place d'une politique inclusive en matière de handicap, ainsi que dans l'amélioration de la représentation du handicap à l'antenne.
- Mettre en valeur des têtes d'affiche issues de la diversité.
- S'engager dans un traitement juste des personnes quels que soient leur situation ou leurs caractéristiques : l'origine sociale, l'apparence physique, le genre, la langue, l'âge, le handicap, l'état de santé
- Accompagner la chaîne vers une diversification des programmes respectant la diversité socioculturelle du pays.

3. Assurer, par des actions de sensibilisation adaptées, la prise en compte par tous les acteurs et tous les personnels de la chaîne des principes et des enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations :

- Sensibiliser, former et accompagner les dirigeant-e-s, collaboratrices et collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination.
- Mettre en valeur le rôle de la femme en attirant l'attention de la chaîne sur toute représentation dégradante ou stéréotypée de la femme dans les programmes et en participant à la sensibilisation en amont des auteurs, scénaristes, producteurs ainsi que du personnel interne en charge des programmes sur les enjeux liés à la parité et à la diversité.
- Soutenir les initiatives des collaboratrices et collaborateurs ayant pour objectif de lutter contre toute forme de discrimination.

4. Communiquer sur les engagements de la présente Charte :

- Faire du dialogue l'une des clés de voûte de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.
- Organiser des actions de promotion de la parité et de la diversité au Maroc et en Afrique.
- Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.
- Nouer des partenariats nationaux et internationaux avec des organismes publics ou privés œuvrant en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les discriminations.

MOYENS

Le Comité Parité et Diversité veille à la prise en compte des dimensions « parité », « égalité », « diversité », « protection des minorités », « non-discrimination », dans l'ensemble des activités de 2M.

Il est force de proposition pour tout ce qui concerne la politique de la chaîne sur ces sujets.

Il peut être sollicité par la Direction Générale ou s'autosaisir de toute problématique dans son domaine de compétence.

Il émet avis et recommandations à la Direction Générale de nature à l'éclairer sur les thématiques de la parité et de la diversité.

Il remet également à la Direction Générale un rapport annuel reprenant les actions accomplies et les recommandations émises par le Comité.

Le Comité Parité et Diversité utilise tous les moyens à sa disposition pour accomplir ses missions, notamment :

- ✓ Actions de sensibilisation ;
- ✓ Utilisation des outils numériques et du digital ;
- ✓ Visionnage des émissions et des programmes de 2M ;
- ✓ Développement de partenariats avec les organismes spécialisés ;
- ✓ Organisation d'évènements porteurs de visibilité : colloques, conférences, journées thématiques, autres ...
- ✓ Invitation pour audition des différents faiseurs de contenus.